

C'était sensible, visible. Les Orléanais et leurs invités étaient frustrés d'avoir été privés, deux années durant, de *leurs* fêtes, les fêtes de Jeanne d'Arc, qui sont profondément liées à l'identité de la ville, si bien qu'ils étaient très nombreux, les 7 et 8 mai, à se presser pour participer aux différentes manifestations.

Des fêtes singulières

Les fêtes johanniques sont singulières. Nulle part ailleurs on ne voit ainsi, rituellement, depuis près de six siècles, des fêtes « *civiles, militaires et religieuses* » se dérouler chaque année. Il y eut bien des débats là-dessus au fil de l'histoire. L'essai fut fait au début du 20^e siècle d'organiser deux fêtes, l'une laïque, l'autre religieuse. Il ne fut pas concluant ! Et les plus « laïques », à commencer par le maire de l'époque, demandèrent que l'on revînt à la tradition. Celle-ci exige cependant – et cela est le plus souvent respecté – que chacun tienne sa place « *dans l'ordre qui est le sien* », comme je l'ai répété douze années durant, lors de la cérémonie de « remise de l'étendard ».



Trente ans de jumelage avec Cracovie

Ce fut une joie, cette année, d'accueillir une délégation de la ville de Cracovie venue pour la célébration du jumelage que j'avais signé, au nom de la ville d'Orléans, avec cette grande ville de Pologne en 1992. Je remercie mes amis de Cracovie et d'Orléans engagés dans ce jumelage de l'avoir fait vivre de nombreuses façons. On put ainsi entendre avec plaisir ce 7 mai

un concert conjoint du Chœur Orléans Val de Loire et du Chœur Cantata de Cracovie. Je rappelle que ce jumelage est né à partir de l'action de coopération avec la Pologne menée par François Daubin et les Éclaireurs de France. Il doit être heureux de constater que son initiative a fructifié !

Villes jumelles

S'agissant des villes jumelles, je persiste à regretter qu'elles ne soient pas toutes invitées à envoyer une délégation – pas forcément nombreuse – à chaque édition des fêtes. C'était le cas naguère. Et je sais que nombre d'amis Orléanais dans nos douze villes jumelles le regrettent. Je n'ignore pas les contraintes financières, mais je sais combien nos jumelages sont précieux pour le rayonnement d'Orléans.

Fête nationale et canonisation

On cite souvent la canonisation de Jeanne d'Arc survenue en 1920. Je remercie Mgr Jacques Blaquart qui fut le seul à rappeler que, la même année, à quelques jours près, l'Assemblée Nationale votait à l'unanimité une loi donnant aux fêtes de Jeanne d'Arc le statut de fête nationale ! J'ajouterai que le même texte avait été adopté à la fin du 19^e siècle par le Sénat. Il fallut une trentaine d'années pour qu'il revînt à l'Assemblée Nationale. Ce doit être la navette la plus longue de l'histoire ! Mais, en la matière, l'Église n'est pas en reste puisqu'il lui fallut pas moins de cinq siècles pour s'aviser que Jeanne d'Arc était sainte...

Jean-Pierre Sueur